

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de suivi

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

| | | | |
|--|-----------------------------|--|--|
| Nom de l'exploitant Garderie La Villa des Amis | Numéro de permis 2008306 | Date d'inspection Le 09 août 2024 | |
| Nom de l'établissement Garderie La Villa des Amis Ltée | | Numéro de téléphone (506) 394-3573 | |
| Adresse 6830 11 Route Tracadie Beach NB E1X 4P4 | | | |
| Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque | | Titre du poste Inspecteur/Inspectrice | |

| Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives | Règlement | Date limite pour être conforme | Date d'attestation de la conformité |
|---|-------------------|--------------------------------|-------------------------------------|
| 12(0.1) Aux fins d'application du paragraphe (1), sont assimilés à un exploitant d'un établissement agréé : a) dans le cas de l'obtention d'un casier judiciaire ou d'une vérification des antécédents en vue d'un travail auprès de personnes vulnérables, selon le cas, (i) les membres du conseil d'administration d'une personne morale ou d'une association non personnalisée, (ii) les associés d'une société en nom collectif, (iii) les commandités d'une société en commandite; Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | 12(0.1)(a)(i-iii) | 17 juil. 2024 | 09 août 2024 |
| 21 Les activités quotidiennes de l'établissement agréé sont délibérément planifiées et documentées et elles répondent aux aptitudes, aux besoins et aux intérêts de chaque enfant. Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | 21 | 08 août 2024 | 09 août 2024 |
| 32(1) L'exploitant d'un établissement agréé fournit du matériel et de l'équipement dans l'aire de jeu intérieure, lesquels sont : a) variés et en quantité suffisante pour le nombre d'enfants qui y sont bénéficiaires de services et leur âge. Commentaires : La lacune est maintenant conforme. | 32(1)(a) | 17 juil. 2024 | 09 août 2024 |

| |
|--|
| Commentaires généraux |
| Ratio respecté lors de mon suivi |
| Observation: Activité journée de camping avec les haltes scolaires, jeu libre pour certains groupe, jeu extérieur et collation. |
| La garderie est maintenant conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé. |

original signé par
Karine Basque

Le 09 août 2024

Signature de la personne responsable de la délivrance de

Date

permis

original signé par
Katine Haché Boucher

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Le 09 août 2024

Date